



Date de convocation :
18/03/2016

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Conseillers votants : 33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160325-31055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY, M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoint

Mme Agnès BRENIER, Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Henri-Florent COTTE, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, M. Thierry CALOT, Mme Aurélie BLANCHARD, M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie LAMARRE à M. Sébastien LECORNU
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Brigitte LIDÔME

Absents :

Mme France BROUTY
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Madame Agnès BRENIER

N° 0076/2016

Rapporteur : Catherine GIBERT

OBJET : Centre social des Pénitents et Pôle d'animation sociale Simone Veil-REAAP et Fonds Propres-Conventions avec la CAF de l'Eure

Commune de VERNON

Depuis 2014, les financements de l'Etat dédiés au Réseau d'Échange Aide et Accompagnement à la Parentalité (REAAP) sont transférés à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La CAF peut donc attribuer une subvention à l'espace Simone Veil sur trois ateliers spécifiques : mardi des tous petits, souvenirs d'école d'ici et d'ailleurs, groupe de communication destiné aux parents.

Au titre de l'année 2016, l'espace Simone Veil demande au REAAP un soutien financier de 4380€ (selon bilan financier de l'année 2015).

Les Fonds Propres de la CAF de l'Eure viennent compléter la prestation Animation Collective Familiales axée plutôt sur le soutien à la rémunération du personnel.

Les Fonds Propres soutiennent les activités reconnues dans le projet familles des deux centres sociaux ayant pour objectif :

- D'accompagner la responsabilité parentale, d'appréhender mieux l'école, l'éducation et le développement de leurs enfants
- De soutenir les familles, à développer les relations intrafamiliales
- De valoriser les savoirs des parents.
- De soutenir les familles qui luttent contre les problématiques liées notamment à la monoparentalité,
- D'acquérir une meilleure autonomie dans la gestion de leur temps libre.

Au titre de l'année 2016, et sur Fonds Propres chacun des centres sociaux demande respectivement à la CAF de l'Eure, un soutien financier :

- Pour le Centre social « les Pénitents » : d'environ 5600€ (selon bilan financier de l'année 2015);
- Pour le Pôle d'animation sociale Simone Veil : Environ 6000€ (selon bilan financier de l'année 2015).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le versement de ces subventions est conditionné par la signature d'une convention, proposée par la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant l'intérêt de mener ces actions d'accompagnement à la parentalité dans les centres sociaux et de solliciter les subventions permettant de financer ces projets,

Considérant l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, l'obtention de subventions au titre Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement (REAAP) pour le projet du Pôle d'animation sociale Simone Veil.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, l'obtention de subventions au titre des Fonds Propres pour le Pôle d'animation sociale Simone Veil et le centre social « Les pénitents ».
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la bonne application des présentes.

Affaires sociales, famille, handicap, seniors et logement

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Mme LAMARRE, M. LECORNU;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Commune de VERNON



Signé électroniquement par,
Francois OUZILLEAU

Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 04/04/2016 publié ou affiché ou notifié le 04/04/2016 est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture

n° 027-212706816 - 20160325-31055 - DE